République Démocratique du Congo

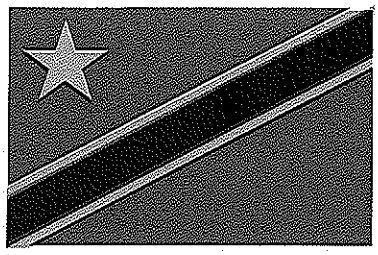

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Programme de Développement Agricole dans le District de la Tshopo – Province Orientale

(PRODAT)

Coopération belgo-congolaise

Fiche d'identification

Septembre 2012

ABREVIATION ET ACRONYMES

AFEK	Appui à la Fourniture de l'Electricité à la ville de Kisangani
AIMAPE	Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture
APV	Appui à la Production Végétale
ASS	Appui au Secteur Semencier
BAD	Banque Africaine de Développement
CARG	Conseil Agricole et Rural de Gestion
CCP	Conseil Consultatif Provincial
CFD	Commission femmes et développement
CGIAR	Consultative Group on International Agriculture Research
CLD	Comité Local de Développement
COMPAR	Comité des Partenaires
DAPP	Direction de l'Analyse, de la Planification et de la Prospective
DD	Dégradation des forêts et Déforestation
DGD	Direction Générale de la Coopération au Développement
DSCRP	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DVDA	Direction des Voies de Dessertes Agricoles
ETD	Entité territoriale décentralisée
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
FONER	Fonds National d'Entretien Routier
FORCOM	Projet de Foresterie Communautaire
ICRAF	World Agroforestry Center
IFA	Institut Facultaire Agronomique de Yangambi
IITA	International Institute of Tropical Agriculture
INERA	Institut National d'Etude et de Recherche Agronomique
IPAPEL	Inspection Provinciale de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et du Tourisme
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINAFECIF	Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie
MINADER /MINAGRI	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINIPLAN	Ministère du Plan et du Suivi de la Mise en œuvre de la Révolution de la Modernité
NEPAD	New Partnership for Africa's Development (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique)

OMD	Objectifs du Millénaire de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation de Producteurs Agricoles
PAIDECO	Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Communautaire
PASMIF	Programme d'appui au Secteur de la Micro-finance
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPIA	Programme Provincial d'Investissement Agricole
PRAPO	Programme de Réhabilitation de l'Agriculture en Province Orientale
PRODET	Programme de désenclavement rural dans la Tshopo
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REDD	Programme pour la réduction des émissions à effets de serre par la dégradation des forêts et la déforestation
REFORCO	Relance de la Recherche forestière au Congo
S.I.M.	Système d'information sur les marchés
SENASEM	Service National Semencier
SNV	Service National de Vulgarisation
UA	Union Africaine
UCAG	Unité Conjointe d'Appui à la Gestion
UNIKIS	Université de Kisangani
VLIR	Coopération universitaire flamande
WWF	World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)

1°) Description brève et concise de l'intervention

1. Le contexte : le District de la Tshopo et l'état du secteur de l'agriculture

La Province Orientale, située au nord-est du pays, est la plus vaste de toutes les provinces de la RDC : avec ses 503 239 km^2, elle couvre en effet 22% du territoire national. Le district de la Tshopo s'étend sur 197 657 km^2 et est situé au sud de la Province Orientale. La population de la Tshopo est estimée à environ 1.600.000 habitants et celle de la ville de Kisangani à environ 1.200.000[1] : la zone visée par le PRODAT comprend donc environ 2.800.000 habitants. Le district de la Tshopo connait des poches de concentration, dues notamment aux déplacements de population résultant des conflits armés.

Situé à cheval sur l'équateur, dans les zones agro-écologiques de la cuvette centrale congolaise, le district de la Tshopo reçoit des précipitations annuelles élevées (1.800 à 2000 mm/an). La saison sèche y est peu marquée, entre deux saisons de pluies. Les températures moyennes mensuelles varient très faiblement (max. de 30°C et minimum de 21°C). Il pleut toute l'année, mais la déforestation progressive a un impact négatif sur la fréquence des pluies. La Tshopo est caractérisée par un relief de plaine qui s'étend du sud-ouest à l'est avec une altitude moyenne comprise entre 200 et 500 mètres.

Le district de la Tshopo est situé dans la grande forêt équatoriale, ombrophile, dense et humide. Les forêts primaires (15% de la superficie) sont trouées pas des forêts secondaires et des jachères à cause de l'exploitation agricole. Les grandes rivières (Tshopo, Lobaye, Lokombe, Maïko, Lindi, Aruwimi, Lomami) sont navigables dans leur majeure partie au moyen de pirogues ou de baleinières aménagées. Elles constituent ainsi des voies d'évacuation des produits agricoles vers les centres de consommation.
Les sols de la Tshopo sont de type tropical ferralitique, riches en fer et en alumine.

Partant de sa diversité climatique et pédologique, le district de la Tshopo est favorable à la production de nombreuses cultures vivrières et pérennes. On y trouve ainsi le manioc, l'igname, le riz, le maïs, l'arachide, le niébé et la banane plantain, mais aussi des cultures pérennes comme le palmier à huile, l'hévéa et le cacao. Le maraîchage y est pratiqué depuis l'époque coloniale, avec comme cultures les plus courantes l'amarante, les épinards, la tomate, les piments, les céleris et la ciboule.

La pisciculture et la pêche sont présentes le long du fleuve Congo et des grandes rivières mais rencontrent des problèmes importants, en raison du non-respect de la réglementation, de la faiblesse de l'encadrement des pêcheurs ainsi que de l'utilisation de matériel de pêche non adapté.

Les paysans cultivent sur des espaces de taille réduite ; soit une moyenne de 50 ares. Ils utilisent la houe, la hache et la machette, et appliquent des méthodes d'agriculture itinérante sur brûlis en association des cultures, sans engrais chimiques et hors de tout encadrement.

Vu la croissance démographique toujours en hausse et l'insuffisance de la production agricole (depuis des années, le secteur se limite à une agriculture de subsistance), la Tshopo est contrainte d'importer des produits de première nécessité.

[1] Estimations 2012 sur base de données INS/Kisangani datant de 2008

La production et la productivité agricoles n'ont cessé de diminuer pour diverses raisons : dégradation des sols (absence de techniques de gestion intégrée de la fertilité du sol), problèmes fonciers, accès limité aux intrants, à la formation et à la technologie, mauvaise répartition des tâches entre l'homme et la femme dans les travaux champêtres, absence d'investissements importants (de l'Etat mais aussi des partenaires financiers de la RDC), tracasseries de toutes sortes et dégradation des dessertes agricoles, résultant en de grosses difficultés pour la production, le transport, la commercialisation et la consommation des produits agricoles.

Depuis quelques années on observe toutefois certains efforts de relance de l'agriculture. Ce secteur, associé à la protection de l'environnement et au désenclavement, est à présent considéré comme prioritaire par les autorités provinciales, et se retrouve au cœur de certains documents stratégiques, comme le Plan provincial quinquennal 2011 – 2015 pour la croissance et pour l'emploi, le plan d'investissement provincial prioritaire,....

Le Plan provincial quinquennal a ainsi fixé, parmi les objectifs, l'accroissement et la diversification de la production, ou encore le désenclavement des entités administratives et des bassins de production.

Ces efforts se constatent aussi au niveau de quelques investisseurs nationaux et étrangers et d'initiatives récentes de partenaires techniques et financiers tels que le FIDA, le PNUD, la FAO et la Belgique dans les domaines ci-après : désenclavement rural (pistes et bacs), appui au développement communautaire (PAIDECO), appui au secteur semencier (projet ASS), appui à la station INERA à Yangambi (projet APV) , appui à la structuration paysanne (projet AIMAPE) renforcement des capacités aux des institutions gouvernementales (AIMAPE et UCAG), programme de sécurité alimentaire, appui à la foresterie communautaire, appui à l'université de Kisangani,...

2. Documents principaux de référence

- la Stratégie sectorielle 'agriculture' et 'développement rural' du gouvernement congolais (2010) ;
- la Note stratégique pour le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de la DGD (2010) ;
- la première version du PNIA (Programme National d'Investissement Agricole) ;
- la première version du PPIA (Programme provincial d'investissement Agricole) de la Province Orientale ;
- la Loi n° 11/022 des 24/12/2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'Agriculture ;
- le document présidentiel 'la Révolution de la Modernité', portant sur 2012-2016 ;
- la feuille de route du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, dans le cadre du programme d'actions du Gouvernement pour 2012-2016 ;
- la charte PDDAA pour la RDC (2011) ;
- le Programme indicatif de coopération (PIC) 2010-2013 de la coopération belgo-congolaise ;
- le rapport de l'étude sur la gouvernance dans le secteur de l'agriculture en RDC, 2011, ainsi que la feuille de route adoptée par le COMPAR spécial du 6 octobre 2011 comprenant des recommandations prioritaires et nécessaires pour améliorer la gouvernance dans ce secteur ;
- le rapport de l'étude sur la filière semencière en RDC, 2010 ;
- le projet de Loi semencière ;
- la publication 'Changer l'agriculture congolaise en faveur des familles paysannes' de Frans van Hoof / Alliance AGRICONGO, 2011 ;

- l'Etude du secteur agricole (BAD, 2010/2011) : Rapport bilan diagnostic et Note d'orientation, le Profil de Genre, et le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- le DSCRP 1 et 2, dont les documents préparatoires pour la Province Orientale ;
- le Plan de développement agricole de la Province Orientale, Etude ESA, février 2011 ;
- le Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011 – 2015 de la Province Orientale;
- la monographie de la Province et les différentes enquêtes (1, 2, 3, MICS, SOPPOC,...)
- le Budget annuel 2012 de la Province Orientale ;
- le Compte-rendu de la première Conférence des Gouverneurs organisée à Kisangani en 2009 – tout le volet sur la Province Orientale ;
- les Plans de développement de 12 secteurs/chefferies (ETD) du district de la Tshopo (sur un total de 64), réalisés avec l'appui du PAIDECO
- le Plan de préparation à la REDD 2010-2012 de la RDC ;
- la Politique nationale 'genre' ;
- le projet de Loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la Parité ;
- les différents documents présentés lors de l'atelier d'identification de Kisangani des 30 et 31 mai 2012 ;
- le rapport d'évaluation à mi-parcours de PAIDECO Tshopo et PAIDECO KOC, janvier 2012
- le document de projet du PRAPO, d'ASS2, d'APV3 et de tout autre projet pertinent.
- les rapports d'évaluation finale des projets ASS et APV2 (quand ils seront disponibles).

3. Stratégie de l'intervention

3.1 En vue de pallier le déficit alimentaire et de contribuer à réduire la pauvreté dans la Province Orientale, le présent programme cherchera à augmenter durablement les revenus des exploitants et exploitantes familiaux dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant ses interventions dans la dynamique du marché.

3.2 Pour l'atteinte de cet objectif, une approche programme intégrant l'augmentation de la production et de la productivité, l'amélioration de la conservation, de la transformation et de la commercialisation ainsi qu'une gouvernance responsable du secteur agricole sera privilégiée ; de plus, le programme cherchera à réduire les contraintes spécifiques qui se posent aux femmes agricultrices.

3.3 Pour garantir la faisabilité du programme et l'atteinte des résultats prévus, le programme s'appuiera sur les technologies éprouvées, le savoir-faire paysan et certaines techniques innovantes, en tenant compte des moyens disponibles ; il ne sera donc pas possible de développer toutes les activités du programme sur l'ensemble du district de la Tshopo.

3.4 Pour réaliser une augmentation sensible de la production et de la productivité des exploitations familiales, le programme facilitera l'accès aux facteurs de production et aux intrants, avec une attention particulière pour la restauration et la conservation de la fertilité des sols, l'accès aux semences améliorées et adaptées et à un outillage agricole adapté, en tenant compte des besoins différenciés des hommes et des femmes. Le programme pourra explorer les moyens d'améliorer l'accès à une micro-finance appropriée aux activités agricoles. Les filières végétales vivrières porteuses de la province seront privilégiées ; le petit élevage et la pisciculture pourront être également appuyés.

3.5 Tenant compte du fait que le district de la Tshopo fait partie de la cuvette centrale, le district de la Tshopo s'inscrira dans le volet agriculture du plan REDD, qui vise à augmenter la productivité et à sédentariser les agriculteurs vivriers. Des systèmes d'exploitation familiale ou de type familial[2] novateurs et intégrés, conformes à REDD+, seront encouragés afin de stabiliser le front agricole, pour éviter d'empiéter davantage sur les forêts et les aires protégées.

3.6 En rapport avec la conservation des produits agricoles, les agriculteurs et agricultrices seront encouragés à effectuer la récolte au moment le plus approprié, c'est-à-dire après la maturité de la production. Les opérations post-récolte (rouissage, séchage et stockage) seront suivies de près pour arriver à réduire sensiblement les pertes qui surviennent durant cette période – avec une attention particulière aux pertes dues aux prédateurs/ravageurs des stocks au niveau des dépôts.

3.7 Les activités de transformation seront promues, pour assurer une valeur ajoutée aux produits agricoles. Les OPA (organisations de producteurs agricoles) seront mieux structurées et renforcées pour jouer un rôle de premier plan dans cette activité. Des partenaires locaux parmi les PME existant dans la région pourront être identifiés pour prendre partiellement ou totalement en charge les lignes de production des produits des filières porteuses. Un appui en expertise technique pourra être apporté à ces PME le cas échéant.

3.8 Les activités susmentionnées devront pouvoir reposer sur un volet 'recherche agronomique' de type recherche-action qui sera directement orienté vers les besoins des agriculteurs et agricultrices tant dans la production, la conservation et la transformation; le rôle de la station de l'INERA à Yangambi sera déterminant à ce sujet, ainsi que celui de l'UNIKIS, avec qui collaborent entre autres le VLIR (coopération universitaire flamande) et l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. Mentionnons également l'IFA-Yangambi. La collaboration avec les instituts du CGIAR appuyés par la Belgique (IITA, CIALCA, et en particulier ICRAF pour l'agroforesterie, dont des activités dans le district de la Tshopo sont financées par la Belgique,...) sera recherchée.

3.9 Le programme mettra un accent particulier sur la commercialisation des produits agricoles de la région. Pour ce faire, une identification des marchés actuels et potentiels et leur niveau d'absorption des produits agricoles de la région est nécessaire. Il sera important de mener des études de compétitivité des filières présumées porteuses (cette activité peut être menée par la DAPP ou en collaboration avec elle) pour améliorer les conditions de l'offre et assurer la rentabilité des produits agricoles sur les différents marchés visés.

3.10 Aussi, la facilitation de l'accès aux zones de production et l'évacuation des produits agricoles constituent un axe important de la commercialisation et cette intervention sera couplée à une intervention-sœur, visant au désenclavement rural dans les mêmes zones et de même durée.

3.11 Comme signalé ci-haut, ce programme comprendra également des activités qui viseront à améliorer la gouvernance du secteur, en appuyant notamment:

- la planification provinciale qui elle-même se trouvera être en droite ligne et en phase avec la planification nationale ;

[2] La loi agricole spécifie trois types de d'exploitation (article 14) : familiale, type familial et industriel. Le type familial marque le début de la professionnalisation et est source d'emplois.

- les services de vulgarisation agricole publics et privés (IPAPEL, SNV, ONGs, etc.) et de transfert de technologie (INERA, SENASEM, etc.) en renforçant la collaboration entre ces services;
- le fonctionnement du Conseil Consultatif Provincial (CCP) et des CARG ainsi que les comités locaux de développement (CLD) pour stimuler le développement durable de l'agriculture;
- la vulgarisation des textes légaux et réglementaires et spécialement *la loi portant principes fondamentaux applicables au secteur agricole* et l'élaboration des mesures provinciales d'application – via un appui aux autorités provinciales, au CCP et aux CARG ;
- les mesures pour assurer un accès équitable et durable à la terre ;
- les organisations paysannes et des PME locales, dont celles animées par les femmes, pour améliorer leur gestion démocratique et leur représentativité.

3.12 Les femmes constituent la grande majorité de la main d'œuvre agricole dans la province. Etant confrontées à des contraintes spécifiques - notamment en matière d'accès aux ressources productives et de temps, compte tenu de leur plus grande charge de travail - elles ne participent que de façon très limitée au processus de décision dans ce secteur. Le programme adoptera une approche d'empowerment des femmes agricultrices (autonomisation et renforcement de leurs capacités) leur permettant de participer et de bénéficier de façon équitable des différentes activités du programme.

3.13 Une attention spécifique sera réservée à l'empowerment des femmes à l'intérieur des OPA, CARG, CLD et des ONG, au renforcement des capacités des organisations paysannes féminines et à la sensibilisation des autorités traditionnelles et de la population en faveur d'un partage plus équilibré des tâches, des responsabilités et du pouvoir de décision entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'agriculture.

3.14 Le cadre logique comprendra des indicateurs sexo-spécifiques, et le budget sera élaboré en tenant compte du genre (gender budgeting).

3.15 Des projets-pilotes villageois portant à la fois sur l'offre et la demande pour répondre à des besoins pressants des agriculteurs, y compris dans les domaines non strictement agricoles, seront développés (approche « smart subsidies »).

3.16 La préparation de cette intervention et de son intervention-sœur PRODET (Programme de désenclavement rural dans la Tshopo) a fait l'objet d'un atelier d'identification à Kisangani les 30 et 31 mai 2012, avec des représentants des autorités provinciales, du MINADER et de ses services déconcentrés , du FONER, de la DVDA, du MINAFECIF (Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie), du MINIPLAN, du FIDA, du PNUD, de la FAO, du SNV, du monde académique et scientifique dont l'UNIKIS, des CARG, des OPA, de la société civile, de la CTB, de la DGD et de l'Ambassade de Belgique. Un travail préalable de terrain avait été réalisé par le projet AIMAPE (en collaboration avec le projet PAIDECO) consistant en l'organisation de mini-ateliers CARG dans les 7 territoires du district de la Tshopo. Les résultats de ce travail de terrain ont alimenté les débats de l'atelier. En outre, cet atelier PRODAT/PRODET était couplé à un atelier d'identification du programme éducation technique/formation professionnelle, ce qui a permis de dégager des pistes de synergie en matière de formations ciblant les agriculteurs et agricultrices.

3.17 Notons enfin qu'il est probable que les deux prochains PIC prévoiront la continuation de l'appui à la relance du secteur de l'agriculture au Province Orientale (Kisangani et le District de la Tshopo), avec de nouveaux accents en fonction des résultats obtenus, des nouvelles priorités des partenaires congolais et belges, des nouveaux besoins de la population et de l'appui des autres partenaires techniques et financiers de la RDC.

2°) Institutions responsables

Le Ministère responsable de ce projet est le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) au niveau national ; au niveau provincial, le Ministère provincial de l'Agriculture et du Développement rural à Kisangani, en associant le Conseil Consultatif Provincial, installé depuis 2010.

La mise en œuvre de ce projet est confiée à la CTB pour la partie belge, et au gouvernement de la Province Orientale (y compris à ses services techniques) pour la partie congolaise, avec l'accompagnement du MINADER en matière de suivi-évaluation.

D'autres Ministères (comme le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT) pour le processus REDD+) seront impliqués, ainsi que la station d'INERA à Yangambi, UNIKIS, et d'autres institutions d'enseignement supérieur, universitaire et de recherche scientifique.

La formulation confirmera et précisera si nécessaire quelles institutions/organisations supplémentaires pourraient être concernées pour certaines activités de ce programme.

3°) Objectifs

Objectif Général : le déficit alimentaire et la pauvreté dans le District de la Tshopo sont réduits par la relance durable du secteur agricole.

Objectif Spécifique : les revenus des exploitations familiales rurales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans le District de la Tshopo, dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes.

Principaux résultats attendus proposés :

1. La production et la productivité des exploitations agricoles rurales sont augmentées afin de passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché avec l'appui à des systèmes d'exploitation familiale sédentarisés, diversifiés et durables ;

2. Les conditions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées ;

3. La gouvernance du secteur agricole dans le District de la Tshopo est améliorée, en tenant compte des conclusions et recommandations de l'étude préalable « gouvernance du secteur de l'agriculture » ;

4. Le leadership des femmes rurales est renforcé dans le District de la Tshopo.

Exemples d'activités qui pourront être proposées pour atteindre ces 4 résultats :

R1) pour le résultat 1, ce sont 3 axes prioritaires d'action qui sont proposés, *sans entrer dans les détails des activités à développer sous chacun de ces axes. La formulation examinera entre autres les rapports et documentations provenant du groupe de travail 'production agricole' de l'atelier d'identification, ainsi que le rapport sur les mini-ateliers CARG, pour la sélection de ces activités. Les* ***axes prioritaires d'action proposés sont présentés ici par ordre d'importance décroissant :***

Axe 1 : Appui à la mise en place d'un système durable d'accès aux intrants agricoles et autres facteurs de production, avec une attention particulière aux semences de cultures vivrières

Axe 2 : Appui au développement de systèmes agraires novateurs visant la sédentarisation via l'intensification et la diversification de la production y inclus la gestion intégrée de la fertilité des sols.

Axe 3 : Appui à la mise en place d'un réseau recherche-développement portant sur les axes 1 et 2 et tenant compte des besoins spécifiques des agricultrices comme des agriculteurs.

R2) Pour le résultat 2 portant sur la conservation, la transformation et la commercialisation, les activités ci-après sont proposées:

a) Conservation

- Rendre possible la construction de dépôts collectifs dans les sites de haute production ;
- Rendre disponibles les produits de conservation et de traitement des produits agricoles ;
- Promouvoir l'utilisation des produits locaux de conservation ;
- Faciliter l'acquisition des matériels et équipements de conservation.

b) Transformation

- Développer les activités de transformation si possible dans les bassins de production, en s'assurant que l'énergie soit disponible et/ou en recourant aux nouveaux types d'énergie (biomasse, panneaux solaires, ...)
- Introduire et vulgariser les technologies appropriées de transformation ;
- Promouvoir les ateliers de fabrication des équipements de transformation, en cherchant à les améliorer constamment ;

c) Commercialisation

R D.

- Réhabilitation et entretien des voies de desserte agricole (intervention du programme de désenclavement);
- Faciliter la règlementation de la vente des produits agricoles ;
- Faciliter la construction de marchés en zone rurale ;
- Mettre en place un système d'information sur les marchés (S.I.M) ;
- Promouvoir la commercialisation groupée des produits agricoles des paysans.

En cas de construction d'infrastructures relatives à ces trois volets conservation – transformation – commercialisation (comme des dépôts, des ateliers de transformation, des marchés ruraux) il sera important de veiller à ce qu'un système de gestion communautaire (par les OPA, par ex.) efficace et efficient soit mis sur pied.

R3) Pour le résultat 3 portant sur la gouvernance du secteur agricole, les activités ci- après sont proposées:

a) appuyer les autorités provinciales et les services étatiques concernés pour assurer la coordination, la planification, le suivi et la capitalisation des programmes agricoles dans la province ;

b) appuyer le Conseil Consultatif Provincial et soutenir l'approche de concertation CARG jusqu'au niveau des Secteurs, des Groupements et Chefferies pour impliquer tous les partenaires dans le choix des options de développement et réduire les conflits fonciers ;

c) favoriser la représentativité et la gestion démocratique et alternative des associations et des organisations paysannes;

d) renforcer les capacités de gestion, techniques, opérationnelles, socio-économiques et politiques des OPA pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle au sein des CARG, ainsi que pour devenir des opérateurs de développement économique.

e) favoriser la représentativité des OPA féminines, pour qu'elles soient vraiment l'expression des femmes agricultrices ;

f) faciliter l'accès équitable à la terre de manière sécurisée et durable, avec implication des chefs coutumiers et des chefs de terre ;

g) appuyer les autorités provinciales pour l'élaboration et la mise en œuvre des textes légaux et réglementaires provinciaux, en particulier en lien avec la Loi agricole, la loi semencière, la loi foncière ainsi qu'en lien avec la conservation, la transformation et la commercialisation ; si requis, les appuyer aussi dans leurs efforts, en concertation avec les chefs coutumiers, pour mettre fin aux pratiques rétrogrades (ex : fétichisme) qui découragent l'esprit d'entreprise dans l'agriculture ;

h) mobiliser l'expertise de la Division provinciale de l'Environnement sur le plan de la prévention et d'atténuation des impacts environnementaux du PRODAT.

i) appuyer la vulgarisation de la loi agricole, via les CARG.

R4) Pour le résultat 4 portant sur le renforcement du leadership des femmes rurales, les actions ci- après sont proposées:

a) sensibiliser les hommes et les femmes pour un partenariat harmonieux et équilibré hommes /femmes dans les activités agricoles et la gestion des revenus de l'exploitation familiale, y compris en valorisant les aspects positifs des coutumes locales dans ce domaine ;

b) identifier et mettre en œuvre les actions pour promouvoir l'accès équitable des femmes agricultrices aux ressources productives (terres, semences, intrants…) ainsi qu'à la formation et à l'information agricole (prix sur les marchés, techniques agricoles,..) en particulier via les radios communautaires et en recourant à la plateforme de la communication de l'UCAG MINAGRI ;

c) favoriser le leadership féminin au sein de toutes les structures/institutions concernées (par ex via des activités d'alphabétisation fonctionnelle) ;

d) consolider la structuration et la mise en réseau des différentes organisations paysannes féminines ;

e) encadrer la jeunesse rurale et les différentes catégories de personnes vulnérables.

4°) Groupes cibles, délimitation géographique et thématique

Groupes-cibles :

Directs : les exploitants et exploitantes agricoles familiaux, le personnel des différentes institutions appuyées, les CARG, les organisations paysannes, les membres des groupements et associations ainsi que les opérateurs privés impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation.

Indirects : la population du District de Tshopo et de Kisangani, en tant que consommateurs et bénéficiaires du nouveau tissu économique.

Localisation de l'intervention :

Les activités de l'intervention ne pourront pas être développées pendant cette première phase sur l'ensemble du territoire du District de la Tshopo, sauf pour certaines activités comme l'appui aux CARG des territoires et des secteurs.

La formulation déterminera les zones d'intervention. Le PRODAT devrait miser sur des bassins de production qui mettent en valeur une évacuation multi-modale. D'autres critères seront pris en considération, comme la densité de la population, les filières de production et les flux de produits agricoles (voir en annexe le rapport sur les mini-ateliers CARG, qui ont alimenté les débats de l'atelier du 30 et 31 mai 2012 à Kisangani).

B. D.

Les zones dans lesquelles interviennent déjà des projets agricoles de la coopération belgo-congolaise (ASS, APV, AIMAPE, PAIDECO), mais aussi d'autres projets comme le PRAPO, FORCOM, REFORCO… devraient être privilégiées, dans la mesure où le PRODAT pourra s'appuyer sur leurs acquis.

Le territoire de Yangambi est à cet égard particulièrement intéressant, car la coopération belgo-congolaise y est bien présente, en particulier avec le projet APV (à la station de l'INERA à Yangambi) mais aussi parce que la Belgique y finance d'autres acteurs de coopération (ICRAF avec le projet d'agroforesterie actif dans ce territoire, WWF, le Jardin Botanique de Meise – avec l'herbarium de l'INERA qui pourrait en outre bénéficier des fonds FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade), un Plan d'action de l'Union Européenne pour combattre l'exploitation illégale des forêts, appuyé par la Belgique en coopération déléguée à l'Union européenne.

Il faudra toutefois éviter toute duplication avec des interventions envisagées par d'autres PTF dans ce district qui porteraient sur le même type d'activités.

Secteurs, sous-secteurs et thèmes transversaux visés :

Le PRODAT appuiera les systèmes d'exploitation familiaux dans leur ensemble, pour augmenter leur production et leur productivité, en privilégiant la diversification de leurs activités et l'amélioration de la fertilité des sols – avec toutefois un accent particulier sur les cultures vivrières. La recherche agronomique sera intégrée dans la plupart des activités (aussi dans le volet 'conservation, transformation et commercialisation') et sera nécessairement en phase avec les besoins des agriculteurs et agricultrices.

Thèmes transversaux environnement, genre, gouvernance et renforcement des capacités :

- **environnement** : le lien avec le processus REDD+ sera établi dans toutes les activités pertinentes ; comme prévu par le PIC, un plan de gestion durable de l'environnement par zone d'intervention devrait être établi et mis en œuvre dans le cadre des Conseils agricoles et ruraux de gestion ;
- **genre** : à côté d'un résultat attendu portant spécifiquement sur l'empowerment des femmes rurale, le projet veillera à l'intégration systématique du genre dans les différentes activités ; une contribution du groupe de travail 'genre et sécurité alimentaire' de la CFD (Commission femmes et développement) pourrait être sollicitée à ce sujet ;
- **gouvernance** : est en même temps l'un des 4 résultats attendus de ce projet. L'étude sur la gouvernance dans le secteur de l'agriculture en RDC, réalisée lors du premier semestre 2011, a montré que l'amélioration de la gouvernance était un défi majeur pour la relance de l'agriculture en RDC. Le PRODAT devra chercher à mettre en œuvre les recommandations de l'étude, en particulier celles reprises dans la feuille de route adoptée par le COMPAR spécial du 6 octobre 2011, et veiller à ce que toutes les activités relevant des résultats 1, 2 et 4 s'inscrivent dans une démarche de bonne gouvernance.
- **renforcement des capacités** : des actions de renforcement des capacités seront intégrées au niveau de la plupart des activités du projet, en veillant à ce qu'il vise les hommes comme les femmes.

L'attention et l'expertise en matière de thèmes transversaux sera inclue de manière explicite dans les termes de référence des experts chargés de coordonner et mettre en œuvre le programme, aussi bien pour le personnel international que pour le personnel local.

5°) Liens avec le DSCRP et les OMD, et d'autres documents stratégiques du secteur de l'agriculture

5.1 Lien avec le DSCRP 2 (et la stratégie sectorielle agriculture /développement rural, dont le DSCRP s'inspire)

L'objectif ultime que le Gouvernement vise à travers le DSCRP est l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté.
Le DSCRP 2 s'articule autour des axes ci-après : (i) la promotion des secteurs porteurs de croissance, (ii) la diversification de l'économie, (iii) la promotion du secteur privé, (iv) le développement des infrastructures à travers les 5 chantiers de la République (vaste programme d'infrastructures) et la facilitation du commerce national et international (y compris le commerce frontalier).

Les objectifs visés sont le renforcement de la contribution du secteur à la croissance et la diversification de l'économie, le rétablissement de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté des ménages ruraux par une augmentation de leurs revenus, entrainant par ailleurs des effets multiplicateurs sur l'activité économique dans les régions rurales.

Au-delà des actions transversales pour l'amélioration de l'accès physique aux marchés, du climat des affaires et pour la promotion du commerce, le gouvernement entend axer sa stratégie agricole sur les priorités suivantes :

- Relance des services d'appui (centres semenciers, services d'encadrement, équipements motorisés) en s'appuyant sur les structures communautaires,
- Réhabilitation, construction et organisation de la gestion des infrastructures de stockage et de commercialisation des produits (entrepôts, pistes rurales, marchés) ;
- Amélioration de l'accès au financement agricole notamment par la création d'un Fonds de Développement Agricole ;
- Révision du cadre juridique en vue de renforcer la sécurité foncière des petits exploitants d'une part, et permettre la constitution de concessions liées à une exploitation extensive du potentiel disponible (code agricole) ;
- Appui à la structuration du monde rural par l'encadrement des organisations et le soutien aux conseils consultatifs provinciaux (CCP) et aux conseils agricoles et ruraux de gestion (CARG) ;
- Renforcement des capacités institutionnelles du secteur aux niveaux central et provincial (réforme des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural, amélioration de la coordination, développement des capacités de planification et de programmation) ;
- Prise en compte de la dimension environnementale et genre dans l'agriculture ;

- Quant à l'élevage et la pêche, les priorités du gouvernement sont la reconstitution du cheptel, l'amélioration génétique des races animales, la réhabilitation des services de protection sanitaire animale, l'encadrement des pêcheurs et la modernisation des équipements et matériels de pêche.

Il est aisé de constater que le programme est en parfaite harmonie avec le DSCRP 2 à travers chacun des quatre résultats principaux proposés.

5.2 Lien avec les OMD

Ce programme, qui résultera notamment en une augmentation des revenus des petits exploitants et exploitantes du District de la Tshopo, contribuera indirectement à l'atteinte de tous les OMD, par exemple en matière de santé, dont la réduction des personnes souffrant de l'HIV/AIDS, et directement aux 3 OMD suivants :

1) OMD1 : **réduire la faim et l'extrême pauvreté** : le programme permettra d'améliorer les revenus de nombreux petits exploitants et exploitantes agricoles vivant avec moins d'un dollar par jour, et contribuera à réduire la malnutrition de la population de la zone (voir au-delà) en augmentant l'offre de produits alimentaires plus abordables, plus sains et plus diversifiés.

2) OMD 3 : **promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes** : l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités du programme sera systématique ; de plus, des activités viseront spécifiquement à l'empowerment (autonomisation) des femmes, par exemple en renforçant les capacités des organisations paysannes féminines en matière de lobbying.

3) OMD 7 : **assurer un environnement humain durable** : les principes du développement durable, notamment en matière de gestion des ressources naturelles, seront intégrés dans toutes les activités du programme ; ce programme concourra également à réduire la perte de la biodiversité.

5.3 Lien avec la Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture

En conformité avec la *Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture,* le programme prend en compte les objectifs de la décentralisation tels que définis par le PIC et implique les agriculteurs dans le processus décisionnel en renforçant les capacités organisationnelles et fonctionnelles des CARG.

En outre, le programme favorise, comme le veut la loi, la mise en valeur durable des potentialités naturelles et de l'espace agricole intégrant les spécificités agro-écologiques et les aspects socio-environnementaux ainsi que la recherche de la technologie et des énergies nouvelles.

Le PRODAT appuiera les autorités provinciales pour l'élaboration des mesures d'application de cette Loi, et les CARG pour la vulgarisation de ses dispositions. Le Conseil Consultatif Provincial, établi en 2010 par les autorités provinciales du Province Orientale conformément à ce que prévoit la Loi, sera également appuyé et associé à la gestion de ce programme.

5.4 Lien avec les documents stratégiques provinciaux

La Province Orientale, dans son Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015, se fixe l'objectif global d'améliorer durablement et de manière effective les conditions de vie des populations par : (1°) promouvoir la gouvernance politique et administrative, (2°) diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi, (3°) améliorer l'accès aux services sociaux et renforcer le capital humain, et (4°) protéger l'environnement et la lutter contre le changement climatique

Le PRODAT se basera sur le bilan-diagnostic des contraintes au développement du secteur agricole dans cette province qui figure dans le Plan de développement agricole de la Province Orientale, et tiendra compte des axes stratégiques proposés dans ce Plan directeur, en particulier le 3ème (amélioration des performances des institutions d'appui au développement agricole). Le PRODAT tiendra également compte du PPIA de cette province (voir ci-dessous)

La formulation consultera avec attention tous les autres documents provinciaux (arrêtés, édits) touchant à ce secteur, pour que le PRODAT soit en conformité avec ces différents textes.

5.5 Lien avec le processus PDDAA (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique)

Pour mieux saisir les liens du PRODAT avec le PDDAA, il est important de revenir brièvement sur l'historique et les grandes lignes du PDDAA.

Faire de l'agriculture le moteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté sur le continent, pour permettre au secteur agricole de contribuer efficacement à l'alimentation, à la nutrition et à la sécurité des revenus, en lui insufflant un taux de croissance d'au moins 6% et en lui allouant plus de 10% du budget d'investissement national, tels sont les principes directeurs du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Il a été établi sous l'égide du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union Africaine (UA) et approuvé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA à Maputo en juillet 2003.

Quatre piliers sous-tendent le PDDAA et un cinquième est transversal, à savoir :

Pilier I : Accroître de façon durable les superficies cultivées et les rendements, et desservir ces surfaces par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ;

Pilier II : Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales d'accès au marché ;

Pilier III : Augmenter l'approvisionnement en produits alimentaires et réduire la famine ;

Pilier IV : Améliorer la recherche agronomique ainsi que l'adoption et la diffusion des technologies.

Pilier V : Le renforcement des capacités à tous les niveaux des piliers fondamentaux tant au niveau national que provincial.

Le 17 mars 2011 a eu lieu à Kinshasa la signature du Compact ou Charte qui est l'étape-clef du processus. Elle symbolise l'engagement de tous les acteurs-clefs contribuant au développement de l'agriculture à investir leurs ressources dans des domaines prioritaires sélectionnés collectivement et soigneusement de façon à aboutir à une croissance sectorielle notable tout en contribuant à améliorer les activités économiques de la population, et en particulier les communautés rurales démunies.

La démarche du PRODAT, notamment avec le soutien prévu aux CARG, plateformes de concertation, s'inscrit parfaitement dans celle du PDDAA.

Le premier draft du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) a été élaboré en juillet 2012, sur base des PPIA (programmes provinciaux d'investissement agricole). C'est un document à partir duquel des programmes spécifiques, détaillés et budgétisés seront élaborés.

Le PRODAT, à travers ses interventions visant à améliorer la production et la productivité des exploitations rurales, contribuera directement à la réalisation de plusieurs composantes du PNIA, comme l'amélioration de la productivité des cultures vivrières et le développement des cultures de maraîchères et horticoles.
Avec l'amélioration des conditions de conservation, de transformation et de commercialisation, le PRODAT contribuera à la réalisation de la composante ' amélioration des conditions de mise des produits agricoles sur les marchés' du PNIA.
L'amélioration de la gouvernance agricole répondra quand à elle au souci exprimé dans le PNIA à travers le Sous-programme 'gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles'.

5.6 Lien avec le programme d'actions gouvernemental 2012-2016 et 'La Révolution de la Modernité'

Dans le cadre de ce programme d'actions, le MINADER a adopté une feuille de route consistant en 31 objectifs et 108 actions. Le PRODAT contribuera directement à la réalisation d'une dizaine de ces objectifs (ex : objectif 2 : réduire l'impact de l'agriculture de subsistance sur la forêt ; ou l'objectif 15 : améliorer la disponibilité en intrants agricoles de qualité). La grande majorité des activités envisagées par PRODAT se retrouvent dans cette feuille de route, à l'exception notable de celles portant sur le renforcement du leadership des femmes rurales – la feuille de route du MINADER ne prend en effet pas du tout en copte les questions de genre.

Le Président de la République vient de présenter sa nouvelle vision du développement de la RDC dans le document 'la Révolution de la Modernité' qui comprend des objectifs en matière d'agriculture dont il faudra tenir compte lors de la formulation du PRODAT.

5.7 Lien avec la politique nationale genre

La PNG vise la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de la famille, de la communauté ainsi qu'au sein de l'économie du ménage et du marché ; elle permet la promotion des droits fondamentaux et devoirs des hommes et des femmes dans tous les domaines, y compris l'agriculture.

PRODAT est donc conforme à cette politique et va mettre en œuvre les principes d'intégration du genre dans le développement en associant le changement des mentalités pour plus d'égalité des chances, dans une vision d' empowerment et l'autonomisation de la femme.

5.8 Lien avec REDD+

Le processus REDD+ (Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts) soutient la lutte contre la dégradation des forêts et la déforestation en RDC. Il préconise entre autres des systèmes d'exploitation familiales sédentarisés garantissant de bons rendements agricoles tout en préservant les écosystèmes forestiers. Le PRODAT s'alignera bien sur le corpus programmatique susceptible d'inscrire la RDC sur une courbe d'émissions réduites et respectera en particulier les lignes directrices des programmes « Hausse de productivité et sédentarisation des agriculteurs vivriers autour de programmes sociaux d'envergure » et « Hausse des rendements et augmentation de la valeur ajoutée pour l'agriculture commerciale des petits exploitants, autour de l'agrégation et des techniques à faible impact sur les forêts » (y compris l'agroforesterie - l'intégration de l'arbre dans l'exploitation familiale agricole sera particulièrement promue par le PRODAT). Ces deux programmes font partie intégrante du Volet II du « Plan de préparation à la REDD 2010-2012 de la RDC », intitulé « Développement accéléré d'une agriculture performante en milieu rural-forestier », en coordination entre le MECNT et le MINAGRI.

En vue de favoriser l'alignement avec le volet agricole du REDD + et la conclusion d'un protocole REDD+, les principes suivants devraient être adoptés dans le PRODAT :
- l'identification et l'analyse des impacts environnementaux de toutes les activités du PRODAT devraient être systématiques
- le PRODAT devrait faire la promotion des techniques les mieux adaptées et la culture de spéculations locales à haute valeur ajoutée, assurant ainsi une stabilisation du front agricole
- le PRODAT devrait contenir des mesures adéquates en vue de la sédentarisation des ménages agricoles
- le PRODAT devrait intégrer les indicateurs environnementaux en vue d'assurer le suivi et l'évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation
- un système SIG devrait permettre de mieux préciser les aires sensibles, de localiser les risques, et aussi de suivre l'évolution et les impacts négatifs et positifs du PRODAT
- un plan de gestion durable de l'environnement par zone d'intervention devrait être établi et mis en œuvre via le CARG de la zone.

Le DTF du PRODAT devrait donc inclure quelques éléments-clés : 1) Contexte biophysique des sites du projet ; 2) Supports cartographiques et enquêtes socio-économiques existants et à réaliser ;3) Risques potentiels de DD (dégradation des forêts et déforestation) et environnementaux généraux du projet/programme ; 4) Marge de manœuvre en terme de réorientations; 5) Eléments de la stratégie globale d'atténuation des émissions.

5.9 Lien avec la Politique de décentralisation

Ce programme impliquera différents acteurs dans le processus de décision et de mise en œuvre des activités, en fonction des rôles qui leur sont dévolus par la politique de décentralisation. Ces acteurs sont l'Etat, les administrations sectorielles et leurs services

déconcentrés, la Province Orientale et ses districts, territoires et villes, les secteurs et chefferies, le Conseil consultatif provincial et les CARG, et les structures de coordination des OP.

6°) Synergie et cohérence

Une série de projets dans le domaine de l'agriculture sont déjà actifs dans le District de la Tshopo: interventions de la coopération gouvernementale belgo-congolaise (ASS, APV, AIMAPE, PAIDECO et UCAG MINAGRI au niveau central), d'autres canaux de la coopération belge (coopération universitaire structurelle du VLIR avec l'UNIKIS, programme MIDA, projet WWF, projet SLCD, projet de coopération déléguée à la FAO 'Foresterie communautaire', projet d'agroforesterie avec ICRAF, projet PRAPO du FIDA, co-financé par le gouvernement congolais et la Belgique, etc. et les projets d'autres PTF, comme REFORCO (Relance de la Recherche forestière au Congo) de l'UE et le programme de la BAD en préparation, le Programme d'Investissement Forestier dans le bassin d'approvisionnement de Kisangani, qui devrait entre autres développer l'agroforesterie et promouvoir des techniques alternatives à l'agriculture sur brûlis.

Signalons tout particulièrement La « *Congo Biodiversity Initiative* », qui est soutenue par l'Université de Kisangani, l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, le Jardin Botanique National de Belgique et le Musée royal de l'Afrique centrale. Elle reçoit des financements de la DGD, de la Politique scientifique fédérale et de la Loterie Nationale

Concernant des interventions de la coopération gouvernementale belgo-congolaise dans d'autres secteurs, dans cette province : PRODAT, comme PRODET, tiendra compte du programme PREPICO, du programme PAIDECO et de l'AFEK. Des synergies importantes devraient être établies avec le programme d'éducation technique/formation professionnelle au District de la Tshopo : en effet, l'accompagnement technique en général des agriculteurs pourrait se faire à partir d'un ou de plusieurs "centre de ressources" où il y aurait, à côté de l'accompagnement technique, une place importante pour la formation professionnelle. Le centre pourrait offrir des modules de formation aux agriculteurs et agricultrices, par exemple en gestion et en entrepreneuriat en complément des formations techniques pointues. Un tel centre serait multidisciplinaire (techniciens d'agriculture et formateurs) avec des possibilités de grande mobilité pour rencontrer les bénéficiaires dans leur environnement et avec une grande flexibilité dans l'offre pour répondre à la demande. La formulation devra étudier la pertinence et la faisabilité de cette synergie.

Des contacts seront établis entre le PRODAT et les travaux de recherche du GRAP3A sur les questions foncières en Afrique, ainsi qu'avec les travaux du groupe de travail « genre et sécurité alimentaire » de la CFD (Commission femmes et développement).

En matière de micro-finance, la Belgique prépare une contribution au PASMIF (programme d'appui au secteur de la micro-finance) sous forme de coopération déléguée au PNUD : la Belgique examinera avec le PNUD la possibilité d'étendre le PASMIF à nos zones d'intervention dans le district de la Tshopo.

Enfin, des complémentarités avec les interventions belgo-congolaises dans le domaine de l'agriculture dans les 3 autres zones ciblées par le PIC 2010-13 devront être recherchées.

Il appartiendra à la formulation de vérifier qu'il n'y a pas de risque de double emploi entre les deux interventions-sœurs 'agriculture' (PRODAT) et 'désenclavement rural' (PRODET) dans le District de Tshopo et les interventions des autres bailleurs, mais de développer au contraire des pistes de complémentarités entre ces interventions. La cohérence entre les différents canaux de la coopération belge en RDC devra être également recherchée.

Les équipes de formulation des deux interventions devront ainsi prévoir, avec l'appui de l'ambassade, des discussions sur le PRODAT et le PRODET (programme de désenclavement du District de la Tshopo) avec d'une part le Groupe de travail belgo-belge 'agriculture et développement rural' et d'autre part avec l'ensemble des PTF actifs dans le domaine de l'agriculture et du développement rural en RDC (comme lors de la préparation du PRODAKK et du PRODEKK).

La formulation cherchera aussi à explorer les possibilités d'associer d'autres acteurs de la coopération belge à ce programme, tels que BIO (pour le soutien au développement de la micro-finance ou encore pour l'appui au développement de PME dans l'agro-alimentaire dans cette région), ou les instituts de recherche appuyés par la Belgique, comme l'ICRAF pour son projet d'agroforesterie, actif à la Tshopo. Toujours en matière de recherche agronomique (et environnementale), des collaborations pourraient être établies avec la coopération universitaire, très active à Kisangani (programme de coopération structurelle du VLIR avec l'UNIKIS) ainsi qu'avec la 'Congo Biodiversity Initiative', le projet REFORCO (UE) et le Programme d'Investissement Forestier (BAD).

Durant la formulation et la mise en œuvre de ce programme, la Belgique et la RDC s'efforceront d'agir en parfaite conformité tant avec l'Agenda de Kinshasa qu'avec la Déclaration d'Engagement des PTF envers le PDDAA en RDC du 17 mars 2011, notamment en termes de redevabilité mutuelle, de gestion axée sur les résultats, de transparence,...

7°) Budget et durée indicatifs

La contribution du Gouvernement belge pour ce projet 'agriculture' est de10 millions €, sur l'enveloppe du PIC 2010-2013. Il n'est pas exclu que ce montant soit augmenté, si le COMPAR en décide.

La contribution du Gouvernement congolais au niveau national correspond au montant des taxes sur les achats locaux et aux exonérations de taxes sur les biens et services importés par le Programme. Le Gouvernement congolais prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la mobilisation de cette contrepartie, notamment à travers l'élaboration des documents d'exonérations des droits sur les importations effectuées par le Programme.

La contribution des autorités provinciales de la province Orientale pourrait consister en la mise à disposition de certains bâtiments ainsi que d'un certain nombre de tracteurs

La durée indicative du PRODAT est de 60 mois.

8°) Durabilité

Les deux prochains PIC devraient logiquement prévoir un budget permettant la continuation d'activités en faveur de la relance agricole dans le District de la Tshopo – avec éventuellement de nouveaux accents en fonction des résultats obtenus, des 'leçons apprises', des nouvelles priorités des partenaires congolais et belges, des nouveaux besoins de la population et de l'appui des autres partenaires techniques et financiers de la RDC.

Le renforcement des capacités sera systématique dans ce programme, et sera conçu en lien avec le projet AIMAPE ainsi que le projet UCAG MINAGRI (Unité conjointe d'appui à la gestion au MINAGRI) : renforcement institutionnel, organisationnel (des institutions publiques et services spécialisés par ex en matière de comptabilité, de gestion des ressources humaines,..) ; du conseil consultatif provincial et des CARG ; des organisations de producteurs agricoles,..) ainsi que des individus au sein des institutions /OPA/groupements etc., en veillant à cibler de manière équitable les hommes et les femmes. En cas de construction d'infrastructures (comme des dépôts), un système de gestion communautaire sera mis sur pied.

Enfin, l'amélioration attendue de la gouvernance dans le secteur agricole, grâce aux différentes activités prévues sous le résultat 3, devrait contribuer à la durabilité du PRODAT ainsi qu'à celle des interventions d'autres PTF dans le secteur.

Annexes :

les différents documents qui ont été présentés durant l'atelier d'identification du PRODAT et du PRODET à Kisangani les 30 et 31 mai 2012, dont la présentation résumée des mini-ateliers CARG organisés par le projet AIMAPE dans différentes zones du district de la Tshopo, et les résultats des trois groupes de travail.